



Naturalisation ajournée de 2 ans...

Par **mazeb**, le **30/11/2013** à **22:23**

Bonjour,j'ai reçu un courrier de la Préfecture, pour la naturalisation que j'avais demandée.
Disant que:

"Nous avons décidé d'ajourner votre demande à deux ans en raison du caractère incomplet de votre insertion professionnelle"

Car avant je ne travaillais pas,mais maintenant j'ai signé un contrat (CDI) avec un salaire de 1200€ net.

- 1: Mon mari et mes enfants sont français.
- 2: J'ai signé un contrat de travail (CDI)
- 3: Ma famille est bien intégrée a la société française,(Education,Travail,Administration,Santé...)

Est-ce-que je pourrais envoyer un recours hiérarchique au ministre chargé des naturalisations?

Merci de bien vouloir m'aider
Cordialement.